

# Manque de représentation des femmes au sein du parti

## Proposition 2 : Limitation des prises de parole d'hommes

Le PSVR n'a pour l'instant ni outils ni structures suffisamment adaptés au développement de l'implication politique des femmes. En effet, comme le montre bien la peine des diverses fédérations à trouver des candidates aux communales, le PSVR n'est pas une institution libérée des normes de genre.

La politique est un monde dominé par les hommes, et plus précisément les hommes riches, blancs et hétérosexuels. Ne pas reconnaître cela, c'est nier une évidence ! Le devoir du PSVR est donc aujourd'hui de prendre les mesures nécessaires pour permettre aux voix des femmes d'être non pas seulement mises en avant, mais écoutées.

La JS Suisse possède un système de limitation du nombre de prises de paroles d'hommes dont le PSVR devrait s'inspirer. Le concept est simple : après 3 prises de paroles d'hommes distincts sur un sujet, il n'est possible que de n'avoir une prise de parole d'une femme ou une personne d'une minorité de genre. Si l'assemblée décide qu'un homme a le droit de prendre la parole après les trois autres prises de paroles toutes masculines, cela doit passer par une motion d'ordre demandant la dérogation à cette règle.

Cet outil a un rôle de sensibilisation à l'interne sur la question et n'a pas pour objectif de censurer ou museler les hommes du parti. Nous pensons qu'aujourd'hui le PSVR est en retard sur la question des inégalités de genre à l'interne et qu'une certaine sensibilisation, ici assez contraignante, est encore nécessaire.

C'est pour cela que nous demandons, par cette proposition :

- que le CD du PSVR mette en place, pour ses Congrès, un système similaire à celui de la JS Suisse qui n'autorise pas plus de trois hommes prenant la parole sur un sujet d'affilée. Nous demandons cependant que les prises de parole du CD ou des personnes gérant le déroulement de l'assemblée ne soient pas décomptées.